



## DEMAIN EN -apd

La septième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le mardi 15 mars, à 17 h 30. Cette assemblée sera virtuelle. À l'ordre du jour notamment, préoccupations des milieux, adoption du calendrier des APD 2022-2023, retour sur la journée des personnes déléguées, avis de motion aux statuts de l'Alliance et retour sur le Conseil fédératif de la FAE.



## LECTURES FÉMINISTES

Dans l'esprit de la Journée internationale des droits des femmes, le Comité féministe vous propose quelques lectures. D'autres titres de livres et de balados suivront dans les prochains BIS. Surveillez-les !

- **Pourquoi les filles ont mal au ventre ?**, de Lucile de Pesloüan ;
- La série **De petite à grande**, de Simone de Beauvoir, Rosa Parks, Mary Anning, Ella Fitzgerald, Zaha Hadid, Harriet Tubman, etc.

## L'AIR DU TEMPS

Joyeuse St-Patrick !



© New Africa / AdobeStock

## PETER HALL : ÇA NE VA PAS !

L'Alliance et les employés de l'École Peter Hall sont en négociation avec la direction pour l'obtention d'une nouvelle convention collective. Or, pour le moment, ça ne tourne vraiment pas rondement... Et ce n'est certainement pas nous qui en sommes la cause !

### PROCESSUS RIGoureux

En effet, nous avons amorcé le processus de négociation comme il se doit : nous avons fait une consultation en bonne et due forme auprès de tous les membres pour connaître leurs besoins. Nous avons fait l'exercice avec diligence en prenant soin de considérer chaque opinion des membres, chaque souhait, chaque demande et chaque suggestion. Nous avons élaboré le cahier des demandes, qui n'ont rien de déraisonnable. Nous avons avisé la direction le 23 novembre que nous entamions l'exercice. Nous sommes organisés et prenons la démarche au sérieux. On ne peut pas en dire autant de la partie patronale.

### DÉSORGANISATION

Malheureusement, la partie patronale ne semble pas avoir suivi le même processus que nous. Après nous avoir affirmé le 11 janvier qu'elle n'avait pas de demande, elle en a fait quatre le 9 février. Elle ne les a envoyées par écrit que le 17, dans un texte incomplet et pas tout à fait identique à la présentation faite précédemment. C'est à se demander si la partie patronale fait cette démarche aussi sérieusement que nous. Jusqu'à maintenant, sur les 17 demandes formulées, 15 ont été refusées. Permettez-nous donc, pour le moment, de douter de la bonne foi de notre vis-à-vis.

### MANQUE DE RESPECT

Les employés de l'École Peter Hall sont quant à eux guidés par le désir de faire de cet établissement un milieu de vie où chaque enfant pourra s'épanouir, avec dignité, malgré ses difficultés. Ils sont dévoués et sincères dans leur travail et, croyez-nous, il faut l'être pour travailler tous les jours avec des êtres humains qui ont des différences et des besoins particuliers. Est-ce que la partie patronale souhaite, elle aussi, améliorer le sort de ses employés ou n'est-elle guidée que par le manque de financement et son droit de gérance ? Dans un contexte de pénurie de personnel et de rareté des ressources, il nous semble qu'elle a tout avantage à prendre soin de ses employés, qui risquent très facilement de se trouver un emploi ailleurs si l'amélioration des conditions de travail n'est pas au rendez-vous.



### QUESTION D'ARGENT

Il est inconcevable de nous faire dire qu'il est impossible de faire valoir la clause remorque, faute d'argent... Cette clause, qui confirme un salaire équivalent à celui du milieu public de l'éducation, est un minimum pour garder ses employés. Si elle est guidée par le financement, la partie patronale ne devrait-elle pas se battre aussi auprès du gouvernement pour obtenir davantage ? Les conditions d'exercice des employés se détériorent. Ne serait-il pas normal d'améliorer leur quotidien ? Dans tous les cas, les employés, eux, vont se battre pour ce faire !

Dans le site Internet de l'établissement, le directeur affirme qu'il est « particulièrement fier de l'équipe qui travaille auprès de nos élèves ». S'il dit vrai, il est temps de le démontrer, en déliant notamment les cordons de la bourse, en démontrant de la confiance et du respect pour ses collègues de travail. Le personnel est ce qu'il y a de plus précieux pour assurer une stabilité pour les enfants et un milieu de vie rassurant.

À la fin de la dernière rencontre, la partie patronale nous a indiqué qu'elle souhaitait accélérer le processus de négociation. Du même coup, elle a repoussé la prochaine réunion. Nous espérons sincèrement que ce délai lui permettra de bien faire ses recherches et qu'elle retournera sur sa planche à dessin avant la rencontre du 22 mars, de sorte que nous puissions enfin avancer rondement !

• **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**  
**Marie Contant, vice-présidente**  
**Elaine Bertrand, personne-ressource**

## LA TECHNOLOGIE D'ENSEIGNEMENT COMODAL

# UN CADEAU EMPOISONNÉ ?

Au cours des prochaines semaines, il est fort probable que votre direction vous annonce l'installation d'appareils d'enseignement comodal Polystudio X50 dans votre établissement, à la bibliothèque ou sur des chariots mobiles. Bien que la tentation soit souvent forte d'accueillir à bras ouverts les nouvelles technologies dans nos établissements en se disant *Pourquoi pas ?*, sachez qu'il s'agit ici d'un cadeau empoisonné. En effet, ces appareils ont été achetés massivement à fort prix et distribués dans tous les centres de services scolaires soi-disant pour pallier les fermetures de classes causées par la COVID. Alors qu'aucun besoin n'a été exprimé par les profs pour poursuivre le téléenseignement ou l'enseignement comodal, dans un contexte où on entrevoit un retour à la normalité, nous avons des inquiétudes sérieuses quant à l'utilisation qui pourrait en être faite.

Par exemple, les nouvelles possibilités d'enseignement à distance pourraient-elles être utilisées pour demander à des enseignantes enceintes de donner leur cours à distance à leurs élèves en classe, en se projetant sur le tableau blanc interactif, pendant les mois où elles sont en retrait préventif? Pourraient-elles devenir un prétexte pour que la direction suggère à des profs de filmer leurs cours afin qu'un élève en voyage à l'étranger puisse suivre? Ces exemples semblent absurdes et, pourtant, ce sont des situations qui nous ont été rapportées par des collègues, au CSSDM.

L'Alliance et la FAE exigent actuellement du ministère de convenir de balises nationales et locales claires afin d'encadrer l'enseignement en ligne et comodal, pour préserver notre autonomie, notre image et les conditions d'apprentissage de nos élèves. Dans l'attente, l'Alliance et la FAE se sont prononcées pour que les CPEPE

dans chaque établissement refusent l'installation de tout appareil permettant l'enseignement comodal ou permettant d'interconnecter des groupes à distance. La *Convention collective locale* prévoit en effet que la direction a l'obligation de consulter le CPEPE quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la tâche d'enseignement. L'Alliance a aussi, pour sa part, exigé de l'employeur qu'il suspende l'installation de tels équipements jusqu'à ce que des balises locales et nationales claires aient été établies. Nous vous enjoignons donc de prendre cette position ferme en assemblée syndicale et de mandater vos représentantes et représentants au CPEPE de la transmettre à votre direction. Exigeons qu'une véritable réflexion ait lieu quant à la place du numérique dans notre profession !

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**  
**Vincent Hamel Davignon, conseiller**

## ENFIN UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT À L'EMRTM

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) procède finalement à la formation du premier Conseil d'établissement (CE) à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM), qui existe depuis 2012. Bien que nous saluions la direction prise par l'employeur, nous ne pouvons garder sous silence la nonchalance qu'il a démontrée durant toutes ces années dans ce dossier. Il aura fallu près de 10 ans pour que le CSSDM institue un CE à l'EMRTM, malgré les obligations légales allant en ce sens.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prescrit effectivement l'institution d'un CE dans chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes.

Le CE d'un établissement, c'est une reconnaissance de pouvoir collectif sur des questions qui nous concernent. La place qui nous est faite dans le processus décisionnel est déterminante. Il ne s'agit plus seulement de consultation, mais bien de codécision. Souhaitons que le premier Conseil d'établissement de l'EMRTM contribue à redynamiser la vie au centre et à répondre aux besoins du personnel et de la communauté qu'il dessert.

● **Line Lamontagne, vice-présidente**  
**Élyse Bourbeau, vice-présidente**  
**Vincent Hamel Davignon, conseiller**



## APPELS DE CANDIDATURES

### SOLLICITATION POUR LE CONGRÈS 2022 DE LA FAE

Un appel de candidatures est lancé afin de pourvoir des postes de substituts pour la délégation de l'Alliance au Congrès de la FAE qui aura lieu du 27 au 30 juin à Québec. Cet événement a lieu tous les 3 ans et rassemble près de 300 profs qui prendront des décisions sur les enjeux professionnels, pédagogiques et syndicaux actuels. Les personnes retenues pourraient être appelées à participer aux rencontres préparatoires ainsi qu'au Congrès advenant la démission de membres faisant actuellement partie de la délégation. Toutes et tous sont les bienvenus, peu importe le degré d'expérience syndicale! Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature en remplissant ce [formulaire](#) **avant 16 h le lundi 28 mars**.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

### RAPPEL — CGCEE

Les personnes souhaitant occuper le poste de substitut pour le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CG-CEE) pour le mandat de 2021-2023 doivent soumettre leur candidature **avant minuit le dimanche 20 mars 2022**, en utilisant ce [formulaire](#).

Pour plus de renseignements, communiquez avec Line Lamontagne, vice-présidente, responsable du dossier.

● **Line Lamontagne, vice-présidente**  
**Daniel Chartrand, vice-président**

## COLLOQUE DE L'ALLIANCE ÉMILE BILODEAU EN SPECTACLE

VENDREDI 25 MARS, 15 h 30 – SALLE 517 CD

En raison d'un événement heureux, la naissance d'un bébé prévue le 25 mars, le groupe Quartz a dû annuler sa prestation musicale. Émile Bilodeau, jeune auteur-compositeur-interprète engagé, a accepté de prendre la relève, pour le plus grand bonheur de tous. Grand amateur de la langue française, il nous partagera ses chansons, qui s'adressent à un public de toutes les générations avec des thèmes de justice sociale, de protection de notre langue et d'urgence climatique.

Vous n'êtes pas encore inscrits au colloque ? N'hésitez pas à vous y rendre le matin même, il sera possible de vous inscrire sur place. Il y a encore des sièges disponibles dans plusieurs ateliers, c'est un rendez-vous !

## VIOLENCE CONJUGALE

Une des organisations membres du Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) a mis en place une pétition pour demander au gouvernement du Québec d'inclure dans la Loi sur les normes du travail ou dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail dix jours de congé rémunérés pour les victimes de violence conjugale. L'Alliance vous invite à [signer cette pétition](#) !

Considérant que le Québec a vécu une grande vague de féminicides en 2021, que le quart des crimes contre la personne sont commis dans un contexte de violence conjugale, que cette dernière a des effets dévastateurs sur les victimes, leurs proches et la société, que la crainte de perdre son revenu et d'être incapable de subvenir à ses besoins est un frein considérable au moment de quitter un foyer violent et que ces dix jours de congé peuvent sauver des vies, nous vous encourageons à [signer la pétition](#) en grand nombre !

Martin Leclerc, secrétaire-trésorier

## ÉDUCATION DES ADULTES — EDA SAI DU 14 ET 15 MARS

Comme l'indiquent le site Internet de l'Alliance et le babillard du site SAI, le CSSDM a fait un changement d'horaire pour la deuxième SAI de mars.

La séance normalement prévue du 11 mars (midi) au 14 mars (midi) est reportée **du lundi 14 mars, midi, au mardi 15 mars, 23 h 59.**

Il est encore temps d'y participer !

Chantal Forcier, conseillère

Enseignantes.  
Présentes pour l'avenir.

— ALLIANCE  
DES PROFESSEURES  
ET PROFESSEURS  
DE MONTRÉAL —

▲ Publicité de l'Alliance parue dans L'Aut'journal à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

## CONCOURS LA GRANDE RÉDACTION



Dans la foulée du lancement du concours **héros**, la FAE est fière de lancer le volet écriture de ce concours. Celui-ci s'adresse aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, de l'éducation aux adultes ou inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Cette année, les élèves sont invités à s'exprimer sur la situation pandémique, non seulement sur ce qu'ils ont vécu, mais également sur les décisions qui devraient être prises afin d'éviter, si possible, les conséquences.

Un jury mis sur pied par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec sélectionnera 4 lauréats qui mériteront de magnifiques prix ! Enseignantes et enseignants, mettez vos élèves à leurs plumes ! Vous avez jusqu'au **1<sup>er</sup> avril 2022** pour participer. [Toutes les infos ici.](#)

Source : FAE

9<sup>e</sup> année  
**BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE**  
APPEL DE CANDIDATURES  
Soumettez votre candidature d'ici le 29 avril 2022  
FAE

Pour la neuvième année consécutive, trois bourses de 2000 \$ seront remises en octobre afin de reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes poursuivant leurs études dans le but d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. Toutes les enseignantes et tous les enseignants de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes peuvent soumettre une candidature **avant le vendredi 29 avril 2022.** [Vous trouverez tous les détails par ici.](#)

Source : FAE